



**Réseau Européen de Formation Judiciaire
European Judicial Training Network**

GUIDE DES ECHANGES

Programme d'Echanges des Autorités Judiciaires

Mai 2009

Avec le soutien de l'Union européenne



Sommaire

I.	PRESENTATION	3
II.	TYPES DE STAGES	5
III.	PROCEDURE DE SELECTION	8
IV.	AVANT, PENDANT ET APRES LE STAGE	9
V.	PRISE EN CHARGE FINANCIERE	10
VI.	CONTACTS	13

I. PRESENTATION

Le Réseau Européen de Formation Judiciaire

Fondé le 13 octobre 2000, le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ) est une association internationale sans but lucratif (AISBL) dont le siège est situé à Bruxelles et qui rassemble les institutions chargées de la formation des magistrats au sein de l'Union européenne (UE). Il compte à l'heure actuelle 32 membres¹ provenant des 27 Etats membres de l'Union européenne et 8 observateurs² parmi lesquels les institutions de l'UE et le Conseil de l'Europe.

Le REFJ a pour mission de concevoir et de développer, au bénéfice des corps judiciaires européens, des programmes de formation dotés d'une réelle dimension européenne. Cela implique l'identification et l'analyse des besoins de formation, la conception de programmes et d'outils communs de formation, l'échange et la diffusion d'expériences en matière de formation judiciaire, la coordination de programmes et la mise à disposition d'une expertise et d'un savoir faire en matière de formation judiciaire.

Afin de mener à bien toutes ces activités, le REFJ a établi un secrétariat permanent de 13 personnes basé à Bruxelles. De plus amples informations sur le REFJ et ses activités sont disponibles sur le site www.ejtn.eu.

Le Programme d'Echanges

Lancé à l'initiative du Parlement européen³ et financé pour la cinquième année consécutive par la Commission européenne, le Programme d'Echanges a pour principal objectif de développer la confiance mutuelle entre les autorités judiciaires afin de promouvoir la reconnaissance mutuelle des décisions de justice en permettant aux participants de se connaître et de mieux travailler ensemble.

Le premier Programme d'Echanges a été mis en œuvre en 2005 par deux membres du REFJ (l'Ecole Nationale de la Magistrature française et le Conseil Supérieur de la Magistrature italien). Depuis 2006, le REFJ est lui-même responsable de sa mise en œuvre. La même année, la Commission européenne a reconnu au REFJ une situation de monopole de fait dans la mise en œuvre du Programme d'Echanges⁴.

Depuis la mise en œuvre du premier Programme d'Echanges, près de 1150 juges et procureurs (y compris des futurs juges et procureurs), formateurs judiciaires et membres de conseils supérieurs de

¹ Allemagne (Bundesministerium für Justiz); Autriche (Bundesministerium für Justiz); Belgique (Conseil Supérieur de la Justice); Bulgarie (Institut National de la Justice); Chypre (Cour Suprême); Danemark (Domstolsstyrelsen); Espagne (Centro de Estudios Juridicos, Escuela Judicial Consejo General del Poder Judicial); Estonie (Cour Suprême); Finlande (Oikeusministeriö); France (Ecole Nationale de la Magistrature); Grèce (Ecole Nationale des Juges); Hongrie (Parquet Général, Bureau du Conseil National de la Magistrature); Irlande (Judicial Studies Institute); Italie (Consiglio Superiore della Magistratura); Lettonie (Centre de Formation Judiciaire Letton) Lituanie (Ministère de la Justice); Luxembourg (Ministère de la Justice); Malte (Judicial Studies Committee); Pays-Bas (Studiecentrum Rechtspleging); Pologne (Ministère de la Justice); Portugal (Centro de Estudos Judiciarios); République Tchèque (Justiční akademie); Roumanie (Institut National de la Magistrature); Royaume-Uni (Judicial Studies Committee of Scotland, Judicial Studies Board of England & Wales, Judicial Studies Board for Northern Ireland); Slovaquie (Académie Judiciaire); Slovénie (Ministère de la Justice); Suède (Domstolsverket); Académie de droit européen (ERA).

² Institutions de l'UE, Conseil de l'Europe, Centre de Formation des Juges et Procureurs de Bosnie Herzégovine, Centre de Formation des Juges et Procureurs de la République Serbe de Bosnie, Parquet Général d'Estonie, Académie Judiciaire de Croatie, Parquet Général de Lituanie, Académie de Formation des Juges et Procureurs de la République de Macédoine et National Courts Administration de Norvège.

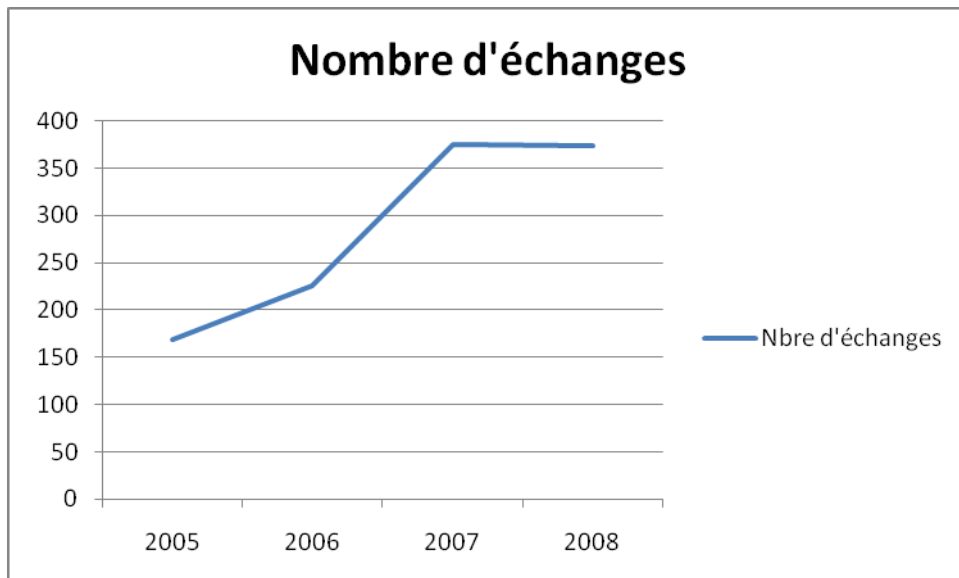
³ Résolution du Parlement européen (A5-0039/2003) sur les orientations pour la procédure budgétaire 2004.

⁴ Décision de la Commission européenne, 11 juillet 2006.

la justice ont participé à un stage. Le nombre de stages et de partenaires a progressivement augmenté depuis le début du Programme.

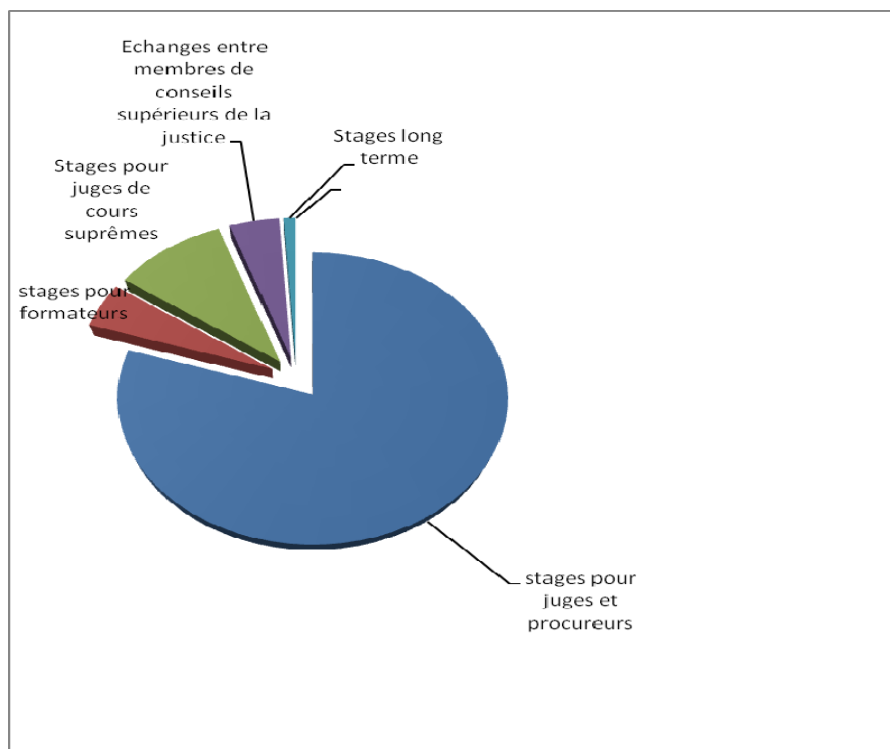
En 2009, 30 institutions réparties dans 21 pays différents participent au Programme d'Echanges. Au sein du REFJ, une équipe de 5 personnes est chargée de sa mise en œuvre.

Nombre d'échanges mis en œuvre annuellement depuis 2005



Différents types de stages sont proposés en fonction de la durée, du nombre de participants, des fonctions des participants (voir [section II](#) pour plus d'informations).

Répartition des stages par catégorie (Programme d'Echanges mis en œuvre en 2008)



II. TYPES DE STAGES

Conditions générales pour participer à un stage:

- ✓ une forte motivation sur le plan professionnel
- ✓ une bonne connaissance de la langue de stage (voir le tableau [p.7](#) pour les langues proposées dans chaque pays)

- Stages pour les juges et procureurs

L'objectif principal de ce type de stage est de permettre aux participants de partager le travail de leur homologue dans un autre Etat participant au Programme d'Echanges (voir tableau [p.7](#)), de se familiariser avec un système judiciaire autre que le leur, d'en appréhender le fonctionnement et de se confronter à leur propre pratique professionnelle. Ces stages sont organisés selon deux schémas :

• Stages individuels

Description: le juge/procureur accueilli dans une juridiction étrangère partage le quotidien de son homologue au sein de la juridiction d'accueil. Le magistrat peut être amené à assister à des audiences, avoir accès aux dossiers et discuter de certaines affaires avec des collègues de la juridiction d'accueil... Dans la plupart des cas, les stages individuels se déroulent dans la langue officielle du pays d'accueil.

Durée: 2 semaines (10 jours ouvrables)

Personnes concernées: futurs juges et procureurs, juges des juridictions judiciaires et administratives des 1^{er} et 2nd degrés et juges des cours suprêmes membres soit du Réseau des Présidents des Cours Suprêmes Judiciaires de l'UE ou de l'Association des Conseils d'Etats et des Juridictions Administratives Suprêmes de l'UE, procureurs des juridictions de 1^{er} et 2nd degrés et procureurs des cours suprêmes.

• Stages collectifs

Description: le juge/procureur est accueilli dans le pays d'accueil avec un groupe de juges/procureurs originaires d'autres Etats participant au Programme d'Echanges (voir tableau [p.7](#)). Dans la majorité des cas, les stages collectifs sont organisés dans une langue différente de la langue officielle du pays concerné (habituellement en anglais ou en français). D'une manière générale, la 1^{ère} semaine est consacrée à la présentation du système judiciaire du pays d'accueil alors qu'au cours de la 2^{ème} semaine, les participants sont répartis dans différentes juridictions pour participer à des activités plus pratiques.

Durée: 2 semaines (10 jours ouvrables)

Personnes concernées: futurs juges et procureurs, juges des juridictions judiciaires et administratives des 1^{er} et 2nd degrés, procureurs des juridictions de 1^{er} et 2nd degrés.

- Stages pour les formateurs

Description: les formateurs sont accueillis pour une durée d'une ou deux semaine(s) par une institution de formation d'un autre pays. Les formateurs participent à des sessions de formation initiale ou continue à l'attention des juges et procureurs et deviennent ainsi familiers avec différents aspects de la formation judiciaire dans le pays d'accueil: méthodologies de formation, outils pédagogiques, programmes de formation, bonnes

pratiques et toute autre activité de formation dispensée dans le pays d'accueil. Les formateurs peuvent participer soit à un stage individuel soit à un stage collectif.

Durée: 1 semaine (5 jours ouvrables) ou 2 semaines (10 jours ouvrables)

Personnes concernées: formateurs judiciaires en charge de la formation initiale ou continue, au niveau national ou déconcentré.

- **Echanges entre membres des Conseils de la Justice** (à confirmer)

Description: le participant est accueilli au sein d'un conseil de la justice ou toute autre organisation similaire du pays d'accueil. Il a alors l'opportunité de rencontrer ses homologues et de discuter de certains sujets spécifiques, de participer à des réunions des différentes sections de l'institution d'accueil, de visiter des cours et tribunaux... Dans la plupart des cas, les échanges entre membres des conseils de la justice se déroulent dans la langue officielle du pays d'accueil.

Durée: 3 à 5 jours ouvrables

Personnes concernées: Membres des conseils de la justice et organisations similaires qui sont membres du Réseau Européen des Conseils de la Justice.

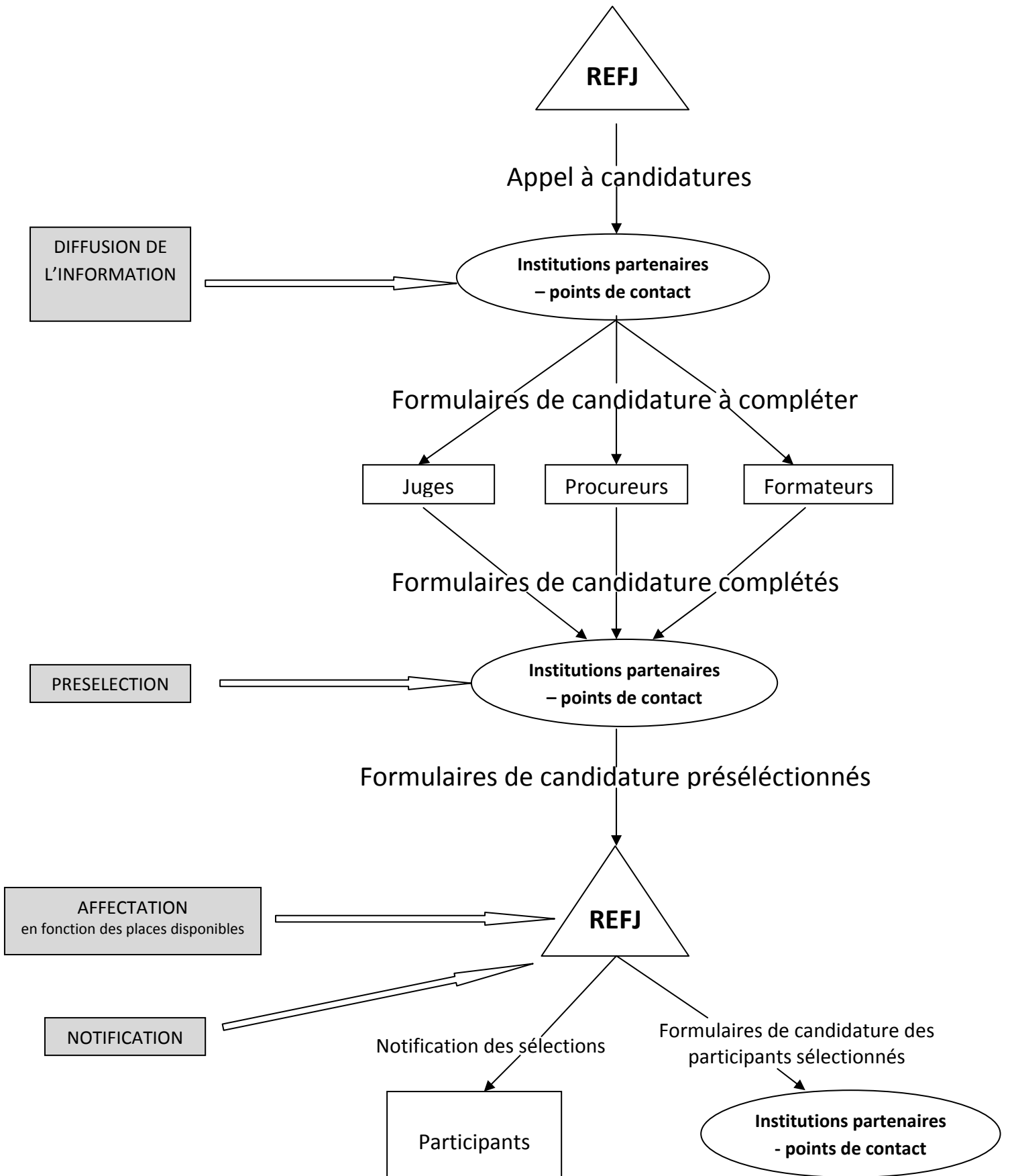
Liste des pays d'accueil et langue(s) de stage

Pays d'accueil et places disponibles ⁵	Stages individuels			Stages collectifs				
	Juges / ordre judiciaire	Juges / ordre administratif	Procureurs	Juges / ordre judiciaire	Juges / ordre administratif	Procureurs	Dates	
Allemagne	14	DE	DE	DE	-	-	-	
Autriche	22	-	DE	-	DE - EN*	DE (sous réserve)	DE - EN*	fin 2009 pour les juges et les procureurs
Belgique	21	FR - NL	FR - NL	FR - NL	-	-	-	
Bulgarie	6	BG - EN*	-	-	EN*	-	-	septembre - novembre 2009
Danemark	6	-	-	-	EN*	-	-	2 ^{ème} semestre 2009
Espagne	76	ES	ES	ES	EN* - FR*	-	-	16-23 nov. 2009 en anglais 28 sept.-9 oct. 2009 en français
Estonie	9	-	-	-	EN*	-	EN*	2 ^{ème} semestre 2009 pour les juges octobre 2009 pour les procureurs
Finlande	8				EN*	EN*	EN*	septembre - novembre 2009
France	50	FR	FR	FR	-	-	-	
Italie	75	IT	IT-DE*- EN*-FR*	IT	EN* - FR*	IT	EN* - FR*	2 ^{ème} semestre 2009 pour juges et procureurs novembre 2009 pour juges administratifs
Norvège	3	-	-	-	EN*	-	-	octobre - décembre 2009
Pays Bas	20	NL	-	NL	EN*	-	EN*	novembre 2009
Pologne	24	PL - EN* - ES*	-	PL - EN* - ES*	EN* - FR*	-	EN* - FR*	septembre - novembre 2009
Portugal	12	PT	PT	PT		-		
République de Macédoine	18				EN*	-	EN*	septembre ou novembre 2009
République Tchèque	4	-	-	-	EN*	EN*	EN*	septembre - décembre 2009
Roumanie	52	RO-EN*-FR*	RO-EN*-FR*	RO-EN*-FR*	EN* - FR*	EN* - FR*	EN* - FR*	septembre - décembre 2009
Royaume-Uni	5	EN	-	-	-	-	-	
Slovaquie	4	SK	SK	SK	EN*	EN*	EN*	octobre - novembre 2009
Slovénie	10	SL - EN*	SL - EN*	SL - EN*	EN* - DE*	EN* - DE*	EN* - DE*	septembre - décembre 2009
Suède	6	SE - EN*	SE - EN*	SE - EN*	-	-	-	

* Langues possibles mais non utilisées pendant les audiences

⁵ Le nombre de places disponibles est un chiffre global et peut parfois inclure les stages pour les formateurs.
A l'inverse, le nombre de places indiqué n'inclut pas les échanges entre membres de conseils de la justice. Pour ces échanges, l'affectation est à la charge du Réseau Européen des Conseils de la Justice.

III. PROCEDURE DE SELECTION



IV. AVANT, PENDANT ET APRES LE STAGE

Entre le moment où le REFJ notifie le candidat de sa sélection au Programme d'Echanges et le paiement final, les étapes décrites ci-dessous doivent être respectées par le participant, le REFJ, le point de contact dans l'institution partenaire et le référent:

1) Affectation du participant (juridiction, dates...):

- Le REFJ
 - Envoie à chaque partenaire les candidatures des participants affectés à leur institution.
 - Envoie à chaque participant les informations pratiques concernant son stage.
- L'institution partenaire / le point de contact
 - Affecte chaque participant à une juridiction d'accueil et à un référent.
 - Communique à chaque participant les coordonnées de sa juridiction d'accueil et de son référent.
 - Communique le plus rapidement possible les dates de stage au participant et au REFJ si celles-ci sont définies par l'institution nationale⁶.
- Le participant:
 - Contacte son référent dans la juridiction d'accueil et fixe les dates de stage si cela n'a pas été fait par l'institution nationale⁶.
 - Communique dès que possible ces dates au Département du Programme d'Echanges du REFJ.
 - Envoie son ordre de mission dûment complété au Département du Programme d'Echanges.

2) Un mois avant le stage

- Le REFJ
 - Renvoie au participant son ordre de mission signé par le Secrétaire Général du REFJ ainsi que des informations sur le pays d'accueil.
 - Verse au participant son pré-financement (voir [section V](#) pour plus d'informations).
- Le participant
 - Procède à ses réservations de transport et d'hébergement (les réservations effectuées plus d'un mois avant le stage pourront ne pas être remboursées).

3) Pendant le stage

- Le participant
 - Doit respecter les conditions du programme (programme de stage, contenu...).

4) Dans le mois suivant le stage

- Le participant
 - Envoie son rapport et sa grille d'évaluation au département du Programme d'Echanges.
 - Envoie ses justificatifs de transport, y compris les cartes d'embarquement, au REFJ (pour plus d'informations sur les documents à envoyer, voir la [check list](#) en annexe).
- Le référent
 - Envoie la grille d'évaluation des référents au Département du Programme d'Echanges.

5) Dans les 6 mois suivant le stage

- Le REFJ
 - Verse au participant, à réception des documents à envoyer après le stage, les 20% de per diem et les coûts de transport restants.
 - Envoie au participant une attestation de participation.

⁶ Le Programme d'Echanges se terminera au 31 décembre 2009 et les échanges doivent donc impérativement se dérouler avant cette date.

V. PRISE EN CHARGE FINANCIERE

1) Montant – dépenses éligibles

a) Frais de transport

La prise en charge par le REFJ ne peut excéder un montant maximum de **400 euros par trajet aller-retour**. Le remboursement d'un montant supérieur peut être demandé s'il est dûment justifié dans une lettre explicative (complexité du trajet, spécificités insulaires...). Cette demande doit être adressée au REFJ afin que celui-ci donne ou non son accord sur le remboursement de l'excédent et ce, avant que le participant ne s'engage financièrement.

Les frais de voyage engagés par les participants au Programme d'Echanges sont remboursés à concurrence du prix du moyen de transport le plus économique entre l'institution dans le pays d'origine et le lieu de stage dans le pays d'accueil.

En fonction du mode de transport utilisé, le remboursement s'effectue de la manière suivante:

- Voyage en avion: coût d'un billet au tarif économique
- Voyage en train: coût d'un billet en première classe par l'itinéraire le plus court
- Voyage en voiture privée: l'équivalent du tarif d'un billet de train en première classe calculé sur la base de l'itinéraire le plus court. Si l'utilisation d'une voiture privée a pour effet de prolonger la période de stage, les indemnités journalières (*per diem*) seront calculées sur la base de la durée du trajet le plus court en train. Les participants qui choisissent d'utiliser leur véhicule privé dans le cadre du Programme conservent l'entière responsabilité des accidents qui pourraient être occasionnés à leur véhicule ou par celui-ci à des tiers.

En application des règles financières de la Commission européenne, les frais de transports locaux et les suppléments pour excès de bagage ne peuvent être inclus dans le remboursement des frais de transport. Ces dépenses sont couvertes par les *per diem* versés aux participants.

b) Per diem

Le tableau ci-dessous indique le montant des *per diem* versés par le REFJ en fonction du pays où se déroule l'échange. Les *per diem* sont destinés à couvrir les frais de logement, les repas, les transports locaux et les menues dépenses.

Pays	Per diem en euros	Pays	Per diem en euros	Pays	Per diem en euros
Allemagne	156	France	183,75	Norvège	152,25
Autriche	168,75	Grèce	166,5	Pays-Bas	197,25
Belgique	174	Hongrie	166,5	Pologne	162,75
Bulgarie	170,25	Irlande	190,5	Portugal	153
Chypre	178,5	Italie	172,5	République Tchèque	172,5
Croatie	202,5	Lettonie	158,25	Roumanie	166,5
Danemark	202,5	Lituanie	137,25	Royaume-Uni	207
Espagne	159	Luxembourg	177,75	Slovaquie	153,75
Estonie	135,75	Macédoine (FYROM)	167,25	Slovénie	135
Finlande	183	Malte	153,75	Suède	192,75

Le nombre de *per diem* versé dépend de la durée du séjour. Ce nombre ne peut excéder 14 pour un stage de deux semaines (10 jours de stage + 2 jours pour le week-end intermédiaire + le jour précédant le début du stage si applicable + le jour suivant la fin du stage si applicable) et 7 pour les stages d'une semaine (5 jours de stage + le jour précédant le début du stage si applicable + le jour suivant la fin du stage si applicable).

2) Procédure de paiement

Le paiement est effectué en 2 versements et couvre deux types de dépenses.

Attention: procédure particulière pour les participants dont l'institution prend en charge le transport

Certaines institutions nationales procèdent elles-mêmes aux réservations de transport pour leurs participants. Le cas échéant, veuillez l'indiquer dans votre ordre de mission.

Le REFJ remboursera alors les frais de transport directement à l'institution concernée et seuls les *per diem* seront versés aux participants.

Les justificatifs de transport à fournir sont identiques mais ils doivent être envoyés au point de contact de l'institution qui a payé le titre de transport.

a) 1^{er} versement: le préfinancement

Le 1^{er} versement est constitué de:

- 80% du montant total des *per diem*
- +
- une avance de 150 euros pour les frais de transport⁷

Le pré-financement est versé au cours du mois précédant le stage sur le compte bancaire indiqué dans l'ordre de mission. Le Département du Programme d'Echanges informe les participants lorsque ce versement est effectué.

b) 2nd versement: le paiement final

Le REFJ procédera au versement du paiement final dans les 6 mois suivant le stage et sous réserve de la réception par le REFJ des documents requis. Ce versement est constitué de:

- 20% du montant total des *per diem*
 - +
 - Le solde des frais de transport à concurrence de 250 euros maximum
- NB: lorsque le montant des frais de transport est inférieur à l'avance versée (150 euros), la différence sera déduite du paiement final.

Les documents à retourner au REFJ après le stage sont les suivants:

- le rapport de stage et son résumé dans la mesure du possible en anglais ou en français
- la grille d'évaluation
- la demande de remboursement
- les justificatifs de transport suivants en fonction du mode de transport utilisé:

⁷ A l'exception des trajets par route (voiture personnelle, bus...) pour lesquels l'ensemble des frais de transport est versé avec le paiement final et pour lesquels aucune avance n'est donc payée.

- ✓ si vous avez voyagé en avion:
 - la facture de la compagnie aérienne
 - une copie du billet d'avion
 - les originaux de toutes vos cartes d'embarquement

- ✓ si vous avez voyagé en train:
 - une facture de la société de chemin de fer
 - les originaux de vos billets de train

- ✓ si vous avez voyagé avec votre voiture privée:
 - un document de la compagnie ferroviaire attestant du prix d'un billet première classe entre votre institution dans votre pays d'origine et la juridiction d'accueil

VI. CONTACTS

DEPARTEMENT DU PROGRAMME D'ÉCHANGES DU REFJ

exchanges@ejtn.eu

Tel.: +32.2.280.22.42

POINTS DE CONTACT DANS LES PAYS D'ACCUEIL

Pays	Institution	Compétence	Nom du PC	Adresse email	Téléphone
Allemagne	Bundesministerium der Justiz	juges judiciaires et administratifs, procureurs	Dr Christian SCHERNITZKY	schernitzky-ch@bmj.bund.de	+49 30 2025 9671
Autriche	Bundesministerium für Justiz	juges judiciaires, procureurs, formateurs	Mme Daniela VOGLER	daniela.vogler@justiz.gv.at	+43 1 52152 2231
	Vereinigung der Mitglieder der Unabhängigen Verwaltungssenate	juges administratifs	Mme Susanna GAMAUF-BOIGNER	susanna.gamauf-boigner@uvs.wien.gv.at	+43 140 003 87 82
Belgique	Institut de Formation Judiciaire / Instituut voor gerechtelijke opleiding	juges judiciaires, procureurs, formateurs	M. Jos DEVOS	jos.devos@hrf.be	
	Conseil du Contentieux des Etrangers/Raad voor Vremdelingenbetwistingen	juges administratifs	M. Geert DEBERSAQUES	geert.debersaques@ibz.fgov.be	
Bulgarie	Institut National de la Justice	juges judiciaires, procureurs, formateurs	M. Stoil PASHKUNOV	pashkunov@nij.bg	+359 2 935 91 00
Danemark	Domstolsstyrelsen	juges judiciaires	Mme Maria Rye TARP	MAT@domstolsstyrelsen.dk	+45 33 92 95 94
Espagne	Escuela Judicial Española	juges judiciaires et administratifs, formateurs	M. Francisco PUIG BLANES	francisco.puig@cgpi.es	+34 93 406 73 75
	Centro de Estudios Jurídicos	procureurs	Mme Lourdes MONTILLA	l.montilla@mju.es	+34 1 505 88 61

Estonie	Prosecutor's Office of Estonia	procureurs, formateurs	Mme Kristel PRAUN	Kristel.praun@prokuratuur.ee	+372 6139 401
	Cour Suprême d'Estonie	juges judiciaires et administratifs	M. Tanel KASK	tanel.kask@riigikohus.ee	+372 7 309 075
Finlande	Oikeusministeriö	juges judiciaires et administratifs, procureurs	M. Jorma HIRVONEN	jorma.hirvonen@om.fi ; copie à eija.m.mikkonen@om.fi	+358 50 55 44 762
France	Ecole Nationale de la Magistrature	juges judiciaires, procureurs, formateurs	M. Philippe JEANJEAN	(accueil) sandrine.debats@justice.fr	+33 1 44 41 99 77
			Mme Valérie AMAND	(envoi) stephanie.prevost@justice.fr	+33 1 44 41 9973
	Conseil d'Etat	juges administratifs	Mme Nathalie LAURENT-ATTHALIN	nathalie.laurent-atthalin@conseil-etat.fr	+33 1 40 20 83 46
Italie	Consiglio Superiore della Magistratura	juges judiciaires, procureurs, formateurs	M. Claudio Maria GALOPPI	urelint@cosmag.it	+39 06 444 91 407
	Consiglio di Presidenza della Giustizia Amministrativa	juges administratifs	M. Giovanni TULUMELLO	g.tulumello@giustizia-amministrativa.it	+39 320 7983 750
Norvège	National Courts Administration	juges judiciaires	M. Stein MJØEN	Stein.Mjoen@domstoladministrasjonen.no	+47 73 56 71 23
Pays Bas	Studiecentrum Rechtspleging (SSR)	juges judiciaires, procureurs, formateurs	Mme Nathalie GLIME	glime@ssr.nl ; ssr.international@ssr.nl	+31 575 595 300
Pologne	Ecole Nationale des juges et procureurs	juges judiciaires, procureurs, formateurs	M. Wojciech POSTULSKI	w.postulski@kssip.gov.pl	+48 22 55 27 267
Portugal	Centro de Estudos Judiciarios	juges judiciaires et administratifs, procureurs, formateurs	M. Luis SILVA PEREIRA	luis.pereira.cej.mj.pt	+351 21 884 56 00
			Mme Helena BOLIEIRO	hbolieiro@yahoo.com	

République de Macédoine	Académie pour la formation des juges et procureurs	juges judiciaires, procureurs, formateurs	Mme Aneta ARNAUDOVSKA	Aneta.Arnaudovska@jpacademy.gov.mk	+389 2 2401 560
			Mme Elena ILIEVSKA-JOSIFOVIC	Elena.Ilievska-Josifovic@jpacademy.gov.mk	+389 2 2401 560
République Tchèque	Justicni Akademie	juges judiciaires et administratifs, procureurs, formateurs	M. Jaroslav OPRAVIL	jopravil@akademie.justice.cz	+420 573 505 175
Roumanie	Institut National de la Magistrature	juges judiciaires et administratifs, procureurs, formateurs	Mme Diana MIHAILA	dilica@just.ro	+40 21 407 62 53
RU - Angleterre et Pays de Galles	Judicial Study Board of England and Wales	juges judiciaires	Mme Marie WRIGHT	marie.wright@judiciary.gsi.gov.uk	+44 20 7073 1618
RU- Ecosse	Judicial Studies Committee	juges judiciaires	Sheriff Tom WELSH	judicialstudies@scotcourts.gov.uk	+44(0)131 220 9324
Slovaquie	Justicna akademia	juges judiciaires, procureurs, formateurs	M. Miroslav SLASTAN	miroslav.slastan@justice.sk	+421 910 960 345
Slovénie	Ministère de la Justice Centre de formation	juges judiciaires et administratifs, procureurs	Mme Tanja TRTNIK	tanja.trnik@gov.si	+386 (1) 369 52 37
Suède	National Courts Administration	juges judiciaires, procureurs, formateurs	Mme Veronica LINDSTRÖM	veronica.lindstrom@dom.se	+46 (0) 36 15 53 23
	Réseau des Présidents des Cours Suprêmes Judiciaires de l'UE	juges des cours suprêmes judiciaires	M. Dominique HASCHER	secretariat@rpcsjue.org	+33 1 44 32 77 91
	Association des Conseils d'Etat et des Juridictions Administratives Suprêmes de l'UE	juges des cours suprêmes administratives	M. Yves KREINS	yves.kreins@raadvt-consetat.be	+32 2 234 9682
	Réseau Européen des Conseils de la Justice	membres des conseils supérieurs de la Justice	M. Davide SIMONE	davide.simone@encj.eu	+32 2 535 16 05

ANNEXE

CHECK LIST POUR LES PARTICIPANTS A UN STAGE

Ce document contient une liste des démarches à entreprendre et des documents à envoyer à différents stades avant, pendant et après votre stage. Veillez vous assurer de ne rien oublier.

1) Lorsque le REFJ vous a communiqué votre pays d'affectation:

- Le point de contact de votre pays d'accueil va en principe vous contacter. Dans le cas contraire, contactez-le afin d'obtenir des informations concernant votre juridiction d'accueil, les dates de stage et les coordonnées de votre référent.
- Contactez votre référent dans la juridiction d'accueil pour organiser les détails de votre stage (dates -si elles n'ont pas été fixées par le point de contact-, programme, contenu...).
- Communiquez les dates de stage au Département du Programme d'Echanges du REFJ dès qu'elles sont arrêtées.
- Envoyez votre ordre de mission dûment complété au Département Programme d'Echanges.

2) Un mois avant votre stage:

- Faites vos réservations de transport et d'hébergement.
- Vérifiez avec votre employeur que vous serez couvert, pendant toute la durée de votre stage, par le régime de sécurité sociale applicable à l'administration nationale concernée et que ce régime couvrira les dépenses de santé qui pourraient être encourues à l'étranger.
- Assurez-vous d'être couvert contre les risques d'accident, de décès et d'invalidité.

3) Au cours du mois suivant votre échange:

Les documents suivants doivent être envoyés au Département du Programme d'Echanges du REFJ afin que l'autorisation de procéder au paiement final puisse être accordée :

- votre rapport de stage ainsi que son résumé rédigé si possible en anglais ou en français
- votre grille d'évaluation
- votre demande de remboursement
- les justificatifs de transport suivants en fonction du mode de transport utilisé:
 - ✓ Si vous avez voyagé en avion:
 - la facture de la compagnie aérienne
 - une copie des billets d'avion
 - les originaux de toutes les cartes d'embarquement correspondant à votre trajet
 - ✓ Si vous avez voyagé en train:
 - la facture de la société de chemin de fer
 - les originaux de vos billets de train
 - ✓ Si vous avez voyagé en voiture privée:
 - un document de la société de chemin de fer indiquant le prix d'un billet de 1ère classe entre le lieu où se trouve votre institution d'origine et l'institution d'accueil